



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

**ARRÊTÉ n° ARP/2026-71/DIV
PORTANT numérotation de voirie**

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient d'attribuer un numéro à la propriété cadastrée Section 54 – Parcelles 341, 342, 343 ;

Considérant que le numérotage constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est prescrit la numérotation suivante sur la voie :

<u>Libellé de la voie</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Numéro</u>
Rue Horst Dassler	Section 54 – Parcelles 341, 342, 343	9

Article 2 : Un plan est annexé au présent arrêté.

Article 3 : Le numérotage comporte, pour chaque rue, une série de numéros, à raison d'un seul numéro par immeuble caractérisé par l'entrée principale.

Article 4 : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque, portant en chiffres arabes, le numéro de l'immeuble. La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison au-dessus de la porte principale ou immédiatement à gauche de celle-ci, ou sur le mur de clôture à gauche de l'accès naturel et piétonnier.

Article 5 : Aucun numérotage n'est admis que celui au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré.

Article 6 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, publiée en ligne, affichée en mairie et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à Monsieur le Sous-préfet - Saverne
- à M. BECKER Anthony
- au SIS 67 - Saverne et Haguenau
- au SMUR - Saverne
- au SMICTOM - Saverne
- à la CeA - Saverne

- SDEA - Saverne
- au service des impôts - Saverne
- à la trésorerie - Saverne
- au service du cadastre
- à la Poste
- ES
- Agence réseaux Gaz
- Orange
- INSEE
- IGN

Fait à Dettwiller, le 28 septembre 2026

Le Maire, Pascal BOEHM


